

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Convoqué le 5 juin 2024 pour la séance du 12 juin 2024 à 17h00

La séance est présidée par Madame Leïla NAÏDJI, Vice-Présidente du CCAS de Dunkerque.

► **ONT PARTICIPÉ :**

▪ **En présentiel**

Madame Leïla NAÏDJI - Vice-Présidente

Monsieur Rémy BECUWE - Administrateur

Madame Delphine CASTELLI – Administratrice

Madame Catherine DELESALLE – Administratrice

Monsieur Josseran FLOCH - Administrateur

Madame Laurence HUMILIERE - Administratrice

Madame Elisabeth LONGUET- Administratrice

▪ **En vision conférence**

Madame Harmonie HARS-GOUTEAU - Administratrice

► **ÉTAIENT ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR**

Conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom :

- Madame Joëlle CROCKEY - Administratrice- pouvoir attribué à Madame Leïla NAÏDJI

Séance du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dunkerque en date du 12 juin 2024

DÉLIBÉRATION 10 – ADHESION AU GRADES - GIP INEA SANTE & NUMERIQUE HAUTS-DE-FRANCE

La loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé pose comme priorités les parcours de santé et de vie pour une meilleure coordination des acteurs, une fiabilisation des diagnostics et une continuité des soins.

La stratégie nationale de santé arrêtée par décret du 29 décembre 2017 prévoit de garantir l'accès aux soins sur l'ensemble du territoire, en généralisant les « usages du numérique pour abolir les distances ». Elle prévoit d'autre part d'innover pour transformer, en « accélérant l'innovation numérique en santé » notamment par le déploiement des services socles que sont le Dossier Médical Partagé (DMP), la Messagerie Sécurisée en Santé (MSS) et l'utilisation de l'Identité Nationale de Santé (INS).

Afin de répondre à cet enjeu, le Centre Communal d'Action Sociale de Dunkerque s'est constitué en grappe mixte, avec d'autres organismes gestionnaires coopérateurs, en 2022, permettant de répondre à l'Appel à projets « ESMS Numérique ». Il s'agissait de mener un projet de mise en conformité de la solution DUI Netsoins et Net Factu (Teranga Software) pour nos établissements et répondre aux exigences de prestations numériques socles.

Pour ce faire, le groupement a bénéficié d'une subvention visant l'acquisition de matériel, logiciels mais aussi d'un accompagnement (Assistance à maîtrise d'ouvrage) relatif aux processus de changement afférents à la mise en place des outils numériques e-santé dans les établissements et accompagner les usages.

Le DMP et l'INS étant maintenant techniquement opérationnels, seule la Messagerie Sécurisée en Santé nécessite une étape supplémentaire.

La messagerie sécurisée en santé est un canal de communication sécurisé entre les différents acteurs du parcours du soins de résident, que cela soit à l'interne de l'établissement, ou en liaison avec les acteurs externes, tels que les médecins généralistes ou spécialistes. Cette spécificité conduit les acteurs à acquérir un module supplémentaire.

Dans l'optique de bénéficier de tarifs groupés, négociés et préférentiels, le CCAS de Dunkerque souhaite adhérer au Groupement Régional d'Appui au Développement de l'e-Santé (Grades), Groupement d'intérêt public des Hauts de France, dont le siège est situé 186 rue Edouard Branly, ZAC de la Blanche Tâche à CAMON (80450).

Cet organisme joue un rôle d'animation et de fédération des acteurs de la région autour de la stratégie régionale de e-santé, en liaison avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) qui pilote la gouvernance régionale de la e-santé ; il peut, dans ce cadre, passer des contrats nécessaires à la réalisation de la stratégie régionale.

Composé actuellement de 100 membres, répartis en 9 collèges, la candidature du CCAS de Dunkerque sera étudiée au prochain conseil d'administration du groupement.

Aussi, il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'approuver la candidature au Groupement d'Intérêt Public Inea Santé et Numérique des Hauts de France, par la constitution du dossier d'adhésion du groupement ;
- D'autoriser Madame la Vice-Présidente à signer tout document administratif y afférent par la suite ;

**Pour le Maire-Président,
Par délégation,**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

059-200027167-20240612-20240612_D10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2024
Notification : 17/06/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

